



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 4 juin 2015

Compte-rendu de la réunion DG/DSC du 3 et 4 juin 2015

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Sébastien Beudaert (DSC-NPdc), Richard Henrard (DSC-DTCB), Dominique Larroque (DSC-DTRS) et Dominique Schirmer (DSC-DTNE).

Pour VNF :

Le 3 juin : Corinne De La Personne (Directrice de la DRHM) et Sébastien Legrand (assistant juridique).

Le 4 juin : Marc Papinutti (DG), Thierry Druenes (responsable des relations sociales) et Sébastien Legrand (assistant juridique).

Les points à l'ordre du jour sont :

Le 3 juin 2015 :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 5 mai 2015,
- Point d'information relatif à la notice du protocole PTETE,
- Point d'information sur la notification des effectifs 2015 aux DT,
- Point d'information concernant l'arbitrage relatif aux concours de chef d'équipe,
- Point d'information relatif aux maisons éclusières,
- Communication de l'agenda social actualisé,
- Questions diverses.

4 juin 2015

- Point d'information relatif aux fiches chantiers,
- Questions diverses,

En préambule **Force Ouvrière** fait une déclaration préalable.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Réponses aux déclarations préalables :

Mme la DRH propose de répondre aux déclarations lorsque les points seront évoqués.

Approbation du CR du 5 mai 2015 :

Adopté à l'unanimité.

Point d'information relatif à la notice du protocole PTETE :

La DRH présente le dossier et demande si les OS ont des remarques à formuler.

Force Ouvrière concernant les Centre d'Information de Gestion du Trafic (CIGT) indique que la dénomination n'est pas identique suivant chaque DT. De ce fait, **Force Ouvrière** craint vivement que cette spécificité ne puisse être prise en compte aisément. Pour la bathymétrie et la GMAO, **Force Ouvrière** demande que l'application se fasse également sur les opérateurs et pas seulement sur les administrateurs. **Force Ouvrière**, pour l'application des spécificités, demande que le pourcentage actuel du seuil d'attribution soit abaissé à 30 %. Enfin **Force Ouvrière** n'acceptera pas que les agents qui ont servi sur les barrages manuels subissent une baisse de PTETE au moment et après la suppression de ces barrages et rappelle avec force que l'indemnité compensatrice temporaire (ICT) ne saurait en aucun cas apporter une réponse à cette problématique. **Force Ouvrière exige** le maintien de leur niveau de PTETE.

Point d'information sur la notification des effectifs 2015 aux DT :

La DRH présente le dossier.

Force Ouvrière dénonce l'absence d'information sur les effectifs du siège notamment avec la création de la société de projet « Seine-Nord » qui impactera vraisemblablement la Direction des Liaisons Européennes et de l'Innovation (DLEI). **Force Ouvrière demande aussi** à connaître les principes définissant l'embauche de CDD. Sur ce point, la DRH indique que c'est les DT qui font des propositions. Elles ont été validées.

Point d'information concernant l'arbitrage relatif aux concours de CEE :

La DRH présente le dossier. Les postes de CEE offerts au concours seront proposés après les épreuves écrites au plus tard 15 jours avant les épreuves orales avec possibilité d'intégrer les postes restés vacants au dernier cycle de mobilité.

Pour **Force Ouvrière**, c'est un bon compromis !

Point d'information relatif aux maisons éclusières :

La DRH présente le dossier. Elle indique qu'à ce jour environ 10 % seulement des logements ont fait l'objet d'une évaluation par France Domaine. Elle indique que le montant des redevances pourrait être compensé par des « Astreintes »

Force Ouvrière considère que cette proposition est ubuesque, car en l'état, l'EPA-VNF n'indique pas le dimensionnement et la nature de l'astreinte susceptible d'être mise en place pour compenser !

En conséquence **Force Ouvrière exige** le report du moratoire au 31 décembre 2017 au regard de l'état d'avancement de ce dossier qui en l'espèce va inévitablement pénaliser les personnels.

Communication de l'agenda social actualisé :

L'assistant juridique présente le dossier.

Force Ouvrière demande si le CT-U de la semaine prochaine aura lieu et demande si la date du 23 juillet est bien judicieuse.

Force Ouvrière prend acte de ce calendrier.

Questions diverses :

Force Ouvrière appelle l'attention de Mme la Directrice sur le projet du ministère de réduire, dès 2016, le nombre de cycle de mobilité de 3 à 2.

La Directrice **indique** qu'elle déplore ce projet qui, s'il était adopté, entraînerait des difficultés pour assurer le recrutement d'agents publics au sein de l'EPA-VNF.

Point d'information relatif aux fiches chantiers :

Le **DG présente** le dossier. Il indique qu'il fera une présentation de l'offre de service (**Extrait du doc EPA-VNF – Fiche chantier n°1.1 – Ci-dessous – Extrait du doc EPA-VNF**).

Chantier		Objectifs	Livrables	Calendrier	Observations
n°	Libellé	Classement du réseau par niveaux de service et par itinéraire	Production des cartes d'enjeux, de trafics par itinéraire,	Mars 2015,	
1.1	Décliner le cadre national de l'offre de service cible sur les itinéraires et les principes d'organisation associés		Carte offre de service et qualification de l'offre,	Mars 2015,	
			Principes d'organisation.	Mai 2015,	

Le **DG indique**, que pour qualifier l'offre de service « permettant les autres usages de l'eau », il a pris en compte un seuil de 5 bateaux par jour (commerce et plaisance) . Cela a permis :

- de différencier l'accès au réseau pour le client et l'utilisateur,
- d'adapter les moyens nécessaires en fonction de la réalité des trafics,
- de recentrer et graduer les priorités de l'établissement pour assurer la navigation sur l'intégralité du réseau.

Par cette méthode, la dominante commerce ou tourisme du réseau est appréhendée.

Le **DG présente** les offres de service envisagées (**extrait du doc remis en réunion**):

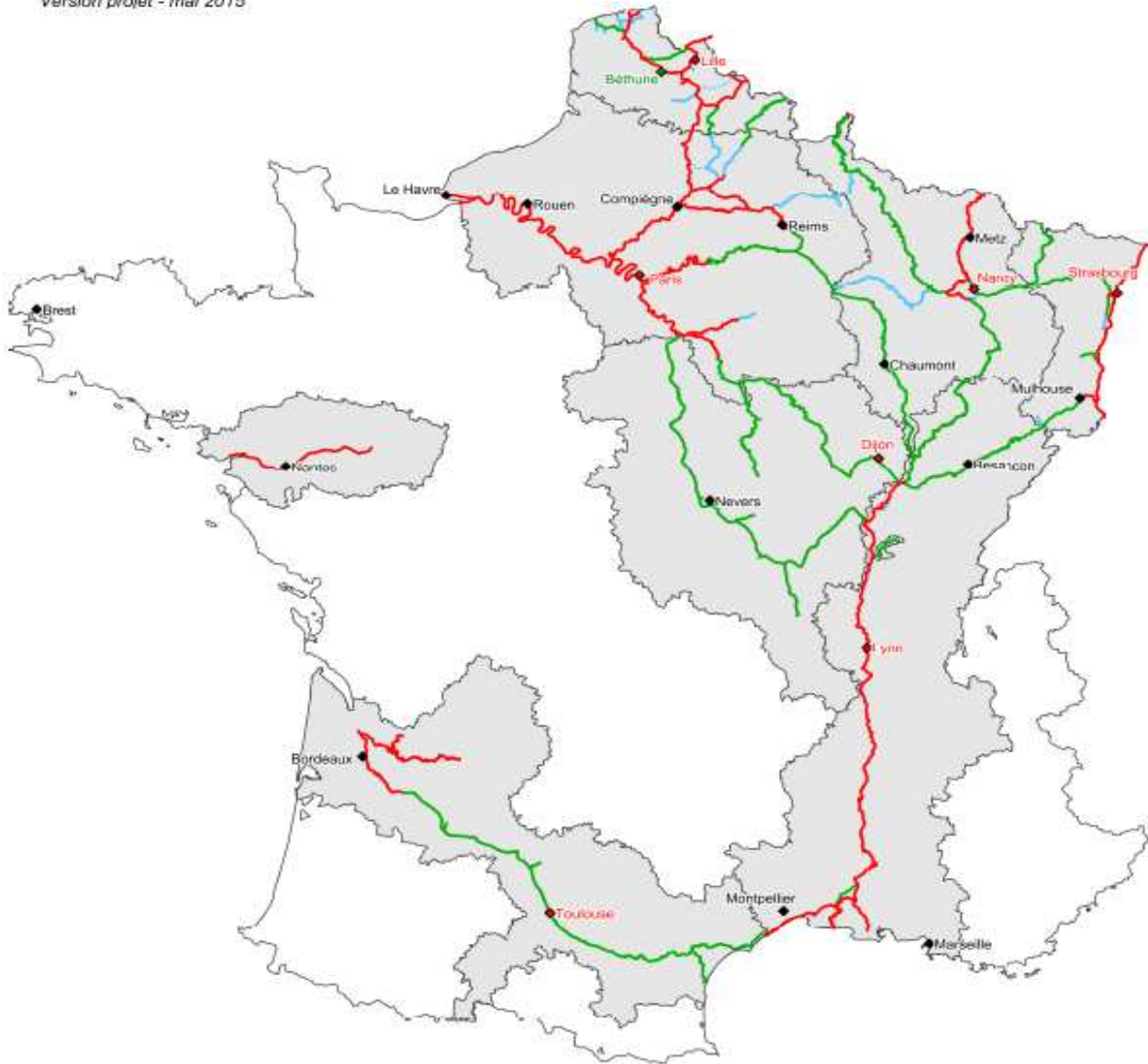
Qualification de l'offre de service		Qualification de l'offre pour l'utilisateur	
		Ouverture à la navigation	Mode d'accès au réseau
Offre de service fret garantie toute l'année	Identique toute l'année	Sur le grand gabarit, ouverture d'une amplitude journalière entre 14h et 24h (cible du 24/24 à terme)	Navigation libre avec obligation d'annonce préalable sur certaines plages. Possibilité du Service Spécial d'Éclusage
		Sur le petit gabarit, ouverture d'une amplitude journalière à 12h 7jours/7 sur 360j (au minimum sur le grand gabarit)	

Qualification de l'offre de service		Qualification de l'offre pour l'utilisateur	
		Ouverture à la navigation	Mode d'accès au réseau
Offre de service saisonnière à vocation touristique en nous laissant la possibilité de concrétiser des projets de fret si le besoin est avéré, économiquement réel et accessible à un coût supplémentaire faible pour VNF	Haute Saison (période estivale)	Ouverture journalière sur 9h (ouvrage non automatisé) ou 10h (ouvrage automatisé)	Navigation libre. Possibilité du Service Spécial d'Éclusage
	Moyenne Saison (inter saisons)	Éventuellement 12h sur certains secteurs automatisés (en fonction du trafic), sans distinction entre commerce et plaisance et hors points singuliers ... 7jours/7 sur 360j (hors jours de fermetures à la navigation).	

Qualification de l'offre de service		Qualification de l'offre pour l'utilisateur	
		Ouverture à la navigation	Mode d'accès au réseau
Offre de service saisonnière à vocation touristique en nous laissant la possibilité de concrétiser des projets de fret si le besoin est avéré, économiquement réel et accessible à un coût supplémentaire faible pour VN	Basse Saison (reste de l'année)	Ouverture journalière maximum 8h (ouvrage non automatisé) ou 9h (ouvrage automatisé)	Navigation à la demande obligatoirement au moins 48h avant la navigation souhaitée. Les modalités et horaires de navigation pourront être précisées/ajustées lors de la demande exprimée selon les capacités à mobiliser les moyens nécessaires (organisés pour maintenance et travaux sur le réseau, gestion hydraulique, ...) notamment sur les secteurs non automatisés ou points singuliers du réseau (ouvrage ponctuel non automatisé, point de distribution des télécommandes ...)
	Sur l'année	Éventuellement 12h sur certains secteurs automatisés (en fonction du trafic), sans distinction entre commerce et plaisance et hors points singuliers ... 5 jours voir 7 jours si le trafic le justifie (hors jours de fermetures à la navigation).	

PROJET STRATEGIQUE
Carte de l'offre de service
 Basée sur les trafics existants

Version projet - mai 2015



Qualification de l'offre

- Offre de service - Permanent (2874 km)
- Offre de service - Saisonnier (3194 km)
- Offre de service - Passage à la demande exclusif (576 km)

Réalisation : DIEE/DGC - Mai 2015

Force Ouvrière :

– concernant la Sambre à l’Oise :

demande qu’elle est la position des « céréaliers » et de l’utilisation des silos « bord à Canal » qui pourrait être une source de relance de trafic.

Le **DG répond** que les « Céréaliers », compte-tenu de l’évolution de leur méthode de récolte, ont décidé de ne plus exploiter ces « petits » silos.

– concernant le canal de la Marne au Rhin Ouest :

s’inquiète de son avenir. **Force Ouvrière, affirme** qu’au vu du trafic actuel, notamment fret, le classement proposé est complètement inapproprié et condamnerait cette voie à très court terme, ce canal est sain et vient d’être automatisé. **Force Ouvrière** rappelle que sur ce canal naviguent plus de 600 commerces, dont 200 liés à l’usine Arcelor de Contrisson, 600 plaisances à l’Ouest et 1500 à l’Est. De plus, le développement du fret sur ce réseau passe par la société CIGEO avec l’approvisionnement des granulats pour le site d’enfouissement de l’ANDRA à l’horizon 2020.

Le **DG entend** notre argumentation et s’engage à ré-étudier ce classement « Offre de service permettant les autres usages de l’eau ».

– concernant le canal Champagne-Bourgogne :

dénonce la requalification proposée, dans le nouveau projet (**reclassement en offre de service saisonnière à vocation touristique**). **Force Ouvrière, rappelle** que ce réseau fonctionne sur deux vacations à la journée annuellement avec une population d’agents jeunes. **Force Ouvrière, exige** la prise en compte de ces éléments.

Le **DG affirme** qu’il n’est pas question de fermer cette voie. Il complète son propos par le fait que les professionnels de la voie d’eau lui ont indiqué qu’ils préfèrent emprunter le canal des Vosges. Enfin, il **précise** qu’au regard du trafic actuel une amplitude d’ouverture à 9h00 lui semble plus approprié, mais laisse la possibilité d’offrir plus en fonction du trafic sur la partie automatisée notamment.

– concernant le canal des Ardennes :

s’interroge sur le classement alors que le DG a déclaré aux barragistes venus le rencontrer dans les Ardennes qu’il souhaitait réhabiliter ce canal avec l’aide des collectivités.

Réponse du DG : effectivement en repartant de CHARLEVILLE, j’ai emprunté ce canal qui a un fort potentiel touristique, je vais donc rencontrer les responsables des collectivités locales pour y travailler ensemble d’autant plus que près de 60 agents devront changer de mission dans les 5 ans suite à la reconstruction des barrages.

– concernant le canal du Centre et plus généralement les canaux qui sont alimentés par des barrages « réservoirs » :

rappelle la nécessité de la prise en compte cette spécificité. Pour **Force Ouvrière**, il n’est pas concevable que ces ouvrages d’alimentation soient dissociés de la réflexion globale.

Le **DG répond** que cette notion est intégrée dans la réflexion d’autant plus que l’EPA-VNF a été mis en demeure par le préfet pour les remettre en état.

Force Ouvrière s’oppose en l’état aux principes d’organisation induits par la nouvelle offre de service permettant les autres usages de l’eau (**suppression des cycles de travail, remplacés par un travail 5 jours sur 7 avec mise en place d’une astreinte le week-end**), qui, outre la dégradation du service à l’usager, entraînera inévitablement une baisse très importante de la rémunération actuelle des agents. Le DG s’est montré attentif à notre revendication, en indiquant que les associations d’usager sont également défavorables à cette option.

Fin de réunion 12H30.

Les DSC **Force Ouvrière**



**DECLARATION PREALABLE
à la réunion mensuelle DG/DSC
du 3 et 4 juin 2015**

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

Sur l'ordre du jour et les documents y afférents :

Force Ouvrière dénonce le caractère indigent des dossiers transmis aux délégués syndicaux centraux, voire leurs absences.

Concernant le Point d'information relatif à la notice du protocole PTETE :

Force Ouvrière, rappelle votre engagement, à ce jour non tenu, d'étendre la prime Hygiène et Sécurité à l'ensemble des personnels qui participe à cette mission !

Concernant le Point d'Information « Maisons éclusières » :

Force Ouvrière déplore, pour un sujet aussi important, l'absence de documents à 6 mois de la mise en application du décret. Cette situation n'a que trop duré et est intolérable pour les personnels concernés !

Force Ouvrière exige :

- **Pour les NAS**, le maintien de celles-ci à l'ensemble des personnels qui en bénéficie,
- **Pour les US**, que leurs transformations en COP n'est aucune répercussion financière.

Concernant le Point d'information relatif aux fiches chantiers « Projet-Stratégique » :

Force Ouvrière fustige à nouveau votre projet stratégique et ses conséquences pour les agents. La seule réponse aux inquiétudes portées par **Force Ouvrière** est la production d'un inventaire à la « Prévert » décrivant la liste des chantiers, avec des échéances souvent mal définies, souvent sans cohérence les unes avec les autres, voir même absentes.

Par conséquent, **Force Ouvrière exige** d'être tenu informé des conditions d'élaboration de ces différents chantiers, notamment sur l'offre de service et les effectifs cibles, qui conditionnent l'élaboration du futur COP de l'établissement.

Enfin, Force Ouvrière vous rappelle, qu'un plan de requalification est en cours de négociation pour les personnels « Publics », auprès du Ministère. **Force Ouvrière demande** que les contraintes de masse salariale ne viennent pas contrarier la mise en œuvre de ce plan. Afin de redonner de l'attractivité au sein de notre EPA, il est important de montrer aux agents que la promotion puisse exister à VNF. À ce titre **Force Ouvrière vous interpelle à nouveau**, sur les suites données à vos engagements de décembre 2014 et janvier 2015 d'ouvrir une réflexion quant à la situation des personnels de catégories B (Administratif et Technique) au sein de l'EPA-VNF.

Pour conclure, Force Ouvrière affirme que l'avenir sombre qui s'annonce pour l'ensemble des personnels de l'EPA-VNF sous le poids :

- De l'abandon progressif du petit gabarit,
- De la réduction drastique des effectifs,
- De L'austérité budgétaire nationale qui impacte l'EPA-VNF,
- De l'incertitude sur l'avenir des personnels logés,
- Des réorganisations et restructuration incessantes,

est générateur de très fortes inquiétudes et d'angoisses pour les personnels qui conduit à une perte inexorable de sens et de repère professionnel. Tout cela entraîne de la souffrance au travail déjà révélée par **Force Ouvrière** lors du CHSCT du 26 mars 2015. Diagnostic partagé par les acteurs médico-sociaux.

Les DSC **Force Ouvrière**